

Commune d'ARMOUITS-CAPPEL

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 18

ELUE DEMISSIONNAIRE : 1

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 12

NOMBRE DE POUVOIRS : 4

ABSENTS EXCUSES 2

Date de convocation : 28 septembre 2023

Date d'affichage : 28 septembre 2023

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du jeudi 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq octobre, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vingt-huit septembre deux mille vingt-trois, se sont réunis en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAR COURT, Maire.

Etaient présents :

Jean-Luc DAR COURT, Maire, Jean-Antoine VILLAU GARCIA, Daniel DECHERF, David VANMARQUE, Adjoints au Maire, Marie DUMOTIER, Jean-Noël MALLEVAEY, Gilles CRÉPIN, Pierre AVERLANT, Véronique LAGATIE, Claude ESTIEVENAERT, Fabienne PORREAUX, Kévin BATAILLIE, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

- Marie-Claire CAILLIAU, Adjointe au Maire, à Jean-Luc DAR COURT, Maire,
- Ludovic FAUQUET, Conseiller municipal, à Claude ESTIEVENAERT, Conseillère municipale,
- Céline LEMOR, Conseillère municipale, à Marie DUMOTIER,
- Isabelle PADIÉ, Conseillère municipale, à Kévin BATAILLIE.

Absents excusés :

- Cécile DIERS, Conseillère municipale,
- Nicolas GRAZIANO, Conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Claude ESTIEVENAERT, Conseillère municipale.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h par Monsieur Jean-Luc DAR COURT, Maire, qui procède à l'appel des élus.

Madame Claude ESTIEVENAERT, Conseillère municipale déléguée, est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 juin 2023
2. Admission en non-valeur
3. Taxe de séjour
4. Rapport annuel d'activités 2022 de la CUD
5. Informations politique enfance jeunesse
6. Informations travaux
7. Informations jumelage, culture
8. Informations animations, manifestations
9. Questions diverses

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2023

Monsieur le Maire demande si des remarques sont formulées sur le compte-rendu du conseil municipal du 30 juin 2023.

Aucune remarque n'étant faite sur le compte-rendu du conseil municipal du 30 juin 2023 Mr le Maire le soumet au vote

Vote du Conseil Municipal :

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Aucune remarque n'étant faite sur le procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2023, celui-ci est approuvé et arrêté au commencement de la séance et signé par Monsieur le Maire et la secrétaire de séance.

2. ADMISSION EN NON-VALEUR

Créances irrécouvrables pour un montant de 750.03 Euros sur l'exercice 2023

Contexte :

Nous avons été destinataire d'une mise en non-valeur concernant une habitante du village pour des frais de cantine non réglés malgré plusieurs relances.

Monsieur le Maire suite au non-paiement a refusé la retenue sur les allocations familiales du foyer, d'où la mise en non-valeur afin de solder le dû et recouvrement.

Le Conseil Municipal doit statuer sur la mise en non-valeur.

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par une collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

L'irrécouvrabilité des créances peut être soit temporaire dans le cas des créances admises en non-valeur, soit définitive dans le cas de créances éteintes.

L'admission en non-valeur est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

Cette procédure correspond à un seul apurement comptable.

L'admission en non-valeur prononcée par l'assemblée délibérante ne met pas obstacle à l'exercice des poursuites. La décision prise par ces autorités n'éteint pas la dette du redevable. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à "meilleure fortune".

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 30 juin 2023, le Service de Gestion Comptable de Dunkerque a fait parvenir, en Mairie, une liste de non-valeur afin de statuer sur les créances présentées ci-dessous :

Nature juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Imputation budgétaire de la pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier	2022	Titre 112	7067	464,40 €	Autorisation poursuite refusée
Particulier	2022	Titre 301	7067	279,68 €	Autorisation poursuite refusée
Particulier	2021	Titre 6030661433		5.95 €	RAR inférieur seuil poursuite
TOTAL				750,03 €	

Il convient donc, soit de refuser, soit d'accepter totalement ou partiellement ces créances.

Considérant l'état émis par Madame MENEBOO Contrôleur principal pour un montant total de 750.03 Euros et il est demandé à l'assemblée de bien vouloir adopter la délibération suivante afin d'admettre en non-valeur l'ensemble de ces sommes.

**Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur ce document présenté.
Aucune remarque n'étant faite, Monsieur le Maire propose le vote.**

Vote du Conseil Municipal :

POUR : **16**

CONTRE : **0**

ABSTENTION : **0**

Vu les états de produits irrécouvrables sur le budget, dressé par le Service de Gestion Comptable de Dunkerque qui demande l'admission en non-valeur, et par suite, la décharge de son compte de gestion des sommes portées aux dits états, et ci-après débiteurs.

Le Conseil municipal, après avoir entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, décide d'admettre en non-valeur, sur l'exercice 2023, les trois titres de recettes présentés ci-dessus pour un montant total de 750,03 €.

3. TAXE DE SEJOUR

Vu les articles L 2333-26 et suivants, R 2333-43 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L 422-3 du Code de tourisme,

Il est proposé au conseil municipal d'appliquer, à compter du 1er janvier 2024, la taxe de séjour comme suit :

- *Palaces : 4 € par nuitée,*
- *Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles : 3 € par nuitée,*
- *Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles : 2.30 € par nuitée,*
- *Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles et meublés de tourisme 3 étoiles : 0.75 € par nuitée,*
- *Hôtel de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles et meublés de tourisme 2 étoiles : 0.50 € par nuitée,*
- *Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile et meublés de tourisme 1 étoile, chambres d'hôtes : 0.25€ par nuitée.*
- *Hôtel sans classement ou en attente de classement : 5% du coût de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté.*
- *Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures : 0.50 € par nuitée.*
- *Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance : 0.20 € par nuitée.*

Le taux adopté s'applique par personne et par nuitée. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur ce document présenté.

Aucune remarque n'étant faite sur la tarification de la taxe de séjour, Monsieur le Maire propose le vote.

Vote du Conseil Municipal :

POUR : **16**

CONTRE : **0**

ABSTENTION : **0**

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, valide, à l'unanimité, la grille de tarification de la taxe de séjour telle que proposée ci-dessus et applicable à partir du 1^{er} janvier 2025.

4. RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DE LA CUD

En vertu de l'article L.5211-39 du CGCT, le rapport d'activité de la CUD doit être présenté par M. Le Maire au conseil municipal lors d'une séance publique.

Les faits marquants en 2022.

Axe 1 Conforter l'attractivité retrouvée de notre territoire.

Afin de contribuer à renforcer l'attractivité du Dunkerquois, la CUD s'appuie sur un développement équilibré et une offre de services renforcée.

Elle agit pour cela sur plusieurs leviers :

- Une politique active en faveur du renouveau et de la diversification, économique propice à attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois.
- Une politique d'aménagement urbaine attractive et solidaire menée en faveur du bien-être de ses habitants et pour en attirer de nouveaux.

Axe 2 Faire preuve d'audace et d'innovation en faveur de la transition écologique énergétique et sociale.

La CUD anticipe et prépare les transformations du territoire. L'ensemble des politiques publiques de la CUD est repensé à l'aune des transitions.

L'Agglomération dunkerquoise est un laboratoire plus résilient, durable, favorable à la santé et où il fait bon vivre. Le cadre de vie de ses habitants.

Aussi, la CUD innove pour répondre aux impératifs de transition et pour améliorer

Axe 3 Faire société a toutes les échelles du territoire.

La CUD contribue à consolider le collectif et à favoriser la solidarité. Le citoyen est mis au cœur des réflexions grâce à des dispositifs de concertation qui permettent d'adapter au plus près des besoins les services publics d'aujourd'hui et de demain. Elle se rapproche également d'autres territoires pour en faire des partenaires au service du développement du territoire.

Il s'agit d'associer étroitement les citoyens, les communes et l'ensemble de nos partenaires à la construction du service public de demain en s'appuyant notamment sur une stratégie numérique, en favorisant le vivre ensemble et en créer, recréer, soutenir le lien social, en mettent le citoyen au cœur de notre action et en animant une gouvernance solide avec les partenaires du territoire.

Le conseil municipal, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré.

PREND ACTE du Rapport d'Activités 2022 de la CUD

5. INFORMATIONS ACTION JEUNESSE

1.1 Périscolaire

Nous avons rencontré Madame AMEURAOU I - Responsable du Service PMI de DUNKERQUE - qui a indiqué quelques modifications à instaurer concernant l'accueil en périscolaire des enfants de moins de 6 ans.

Par soucis d'organisation il a été décidé de déplacer la périscolaire des tous petits à côté des primaires ce qui est plus judicieux au niveau humain et organisation des déplacements.

Il a été demandé d'instaurer un coin repos pour les tous petits, ce que nous avons installé.

Nous avons eu son accord sur les transformations établies, néanmoins, il nous faut installer une toilette pour les tous petits par confort pour eux et le fait de ne pas avoir à solliciter l'aide d'un adulte.

Effectif périscolaire à ce jour : 120 inscrits fréquentation moyenne 34 le matin et 25 le soir.

1.2 Cantine

Effectif cantine : 124 inscrits - fréquentation moyenne 87 -

1.3 Création association USEP

Mme Mallet (la présidente de l'association et, également, maîtresse des CP-CE1) a émis des doléances pour :

- La prise en charge par la mairie des bus (3 bus dans l'année) lors des sorties inter-villages (par exemple Pitgam, Steene, etc....)?
- L'octroi d'une subvention exceptionnelle pour le démarrage de cette association et une subvention annuelle comme pour toute association.

1.4 Centre de Loisirs

1.4.1 Juillet

NOMBRE D'ANIMATEURS • 12 animateurs embauchés : 8 titulaires BAFA, 3 stagiaires BAFA et 1 aide animateur ; • 3 animateurs chez les 6-7 ans et 10-11 ans et 2 animateurs pour les autres groupes.

NOMBRE D'ENFANTS • 121 enfants inscrits au total : 79 la semaine 1, 94 la semaine 2, 95 la semaine 3; • En moyenne : - 71 enfants présents la semaine 1; - 87 enfants présents la semaine 2; - 88 enfants présents la semaine 3; - 25 enfants présents en cantine; (maximum : 46 enfants) - 8,5 enfants présents en péricentre; - 10 enfants présents au bus matin/soir; - 3 enfants présents au bus du midi; • Une baisse importante de l'effectif pour le groupe des 4-5 ans cette année.

1.4.2 Août

12 animateurs.

NOMBRE D'ENFANTS • 100 enfants inscrits au total

10 en 4-5 ans

28 en 6-7 ans

22 en 8-9 ans

26 en 10-11 ans

14 en 12 et +

1.5 Rentrée scolaire

1 CM1 et 1 CM2 à ajouter à partir du 2 octobre 2023

TOTAL : 141 élèves

0596520S - ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE MICHEL VERIEPE-JULES FERRY

État du 15/09/2023

Année scolaire	2023-2024
Date d'observation	14/09/2023
Date limite de validation	18/09/2023
Demande de l'IEP ou du DASEN	Oui
Date de validation	15/09/2023

Critères de ventilation

Élèves répartis par niveau, classe (élèves répartis, admis définitivement et ayant un INE attribué ou vérifié)

Cycle	Niveau	Classes	Effectifs totaux
CYCLE I	TOUTE PETITE SECTION	Mme BELETTE TOTAL DU NIVEAU	3 3
CYCLE I	PETITE SECTION	Mme BELETTE TOTAL DU NIVEAU	18 18
CYCLE I	MOYENNE SECTION	Mme BELETTE Mme JANNIN TOTAL DU NIVEAU	4 10 14
CYCLE I	GRANDE SECTION	Mme JANNIN TOTAL DU NIVEAU	13 13
CYCLE II	COURS PREPARATOIRE	Mme MALLET TOTAL DU NIVEAU	14 14
CYCLE II	COURS ELEMENTAIRE 1ERE ANNEE	Mme MALLET Mme LESCIEUX - Mme HENNEBELLE TOTAL DU NIVEAU	7 15 22
CYCLE II	COURS ELEMENTAIRE 2EME ANNEE	Mme LESCIEUX - Mme HENNEBELLE Mme MAQUIGNON - Mme HENNEBELLE TOTAL DU NIVEAU	8 7 15
CYCLE III	COURS MOYEN 1ERE ANNEE	Mme MAQUIGNON - Mme HENNEBELLE Mme DELAHAYE - Mme DEBEAUVAS TOTAL DU NIVEAU	15 5 20
CYCLE III	COURS MOYEN 2EME ANNEE	Mme DELAHAYE - Mme DEBEAUVAS TOTAL DU NIVEAU	20 20
TOTAL DES EFFECTIFS CONSTATÉS			139

Pour information :

Nombre d'élèves admis définitivement, non comptabilisés dans les effectifs pour défaut de répartition et/ou d'INE : 0

Dont élèves répartis par regroupement

Aucun effectif pour les regroupements

6. INFORMATIONS TRAVAUX

Eclairage aire de loisirs 2023
Branchement gaz école 2023
Rue Paul Libbrecht 2023
Grand Millebrugghe (quai bus).2023
Grand Millebrugghe quai de la Colme 2024
Grand Millebrugghe assainissement 2024
Chemin de la sablière 2026
Passerelle N225 (2025)
Rue Emmanuel Looten et Maxence Van der Mersch rue et trottoirs.
Lotissement les sorbiers

7. Informations jumelage, Culture

7.1 Jumelage avec Minster

Nous avons eu une réunion le 21 septembre où nous avons abordé la création d'une association afin de pouvoir obtenir un soutien de la commune.

Lors des manifestations que nous organisons, nous aurions notre propre trésorerie. Nous interviendrons en respect de la charte intercommunale.

Le rajeunissement des adhérents serait le bienvenu pour la pérennité dans le temps.

Nous accueillons les amis de Minster le 11 Novembre, ils seront de 4 à 6, ils assisteront à la cérémonie au monument aux morts à 11h30 puis au vin d'honneur et repas dans la salle de la cantine. L'après-midi nous les accompagnons au musée des estampes à Gravelines.

Le lendemain nous allons chez eux, à 9 en minibus, embarquement à 6h50 mais il faut être au ferry au moins 1h à l'avance !!

Dans le conseil municipal du 5/10 le jumelage avec Minster est abordé. Il est utile pour se structurer qu'il y ait un groupe de travail nommé défini (6 à 7 personnes du conseil) pour mettre en place une association ou le fonctionnement financier municipal partiel ou total.

Le groupe de travail municipal pour le jumelage Armbouts- Cappel / Minster comprend :

Jean Luc Darcourt
Véronique Lagatie
Jean Noël Mallevaey
Madeleine Dumotier
Pierre Averlant
Céline Deroo
Daniel Decherf

7.2 Culture

. Le 6 octobre groupe Folk « NA » à 19 h à la médiathèque

. Le 11 Octobre dans le cadre d'Octobre rose, présentation par Roger Carru d'œuvres musicales de compositrices.

. Le 8 décembre : concerto pour clarinette et orchestre de Mozart de 18h30 à 20h30, également par Roger Carru. Le 24 novembre pièce de théâtre « Voyage à St Pol » par la troupe les Z' Harengs à

Plumes, entrée gratuite, ouverture des portes à 19h, entracte, buvette et petite restauration, ambiance assurée, venez nombreux, les carnavaleux s'y sentiront à l'aise.

. Expo photos Pix'l thème « les courbes », du 23/09 au 20/10 à la médiathèque, ça vaut le détour

Du 21 octobre au 19 novembre un invité photographe : Daniel Hennebelle, vernissage à 10h30 le samedi 21 octobre, également à la médiathèque.

. Au jardin potager de l'école, nous avons fait de bonnes récoltes : pommes de terre, oignons, potirons, radis, salades, haricots verts, carottes, poireaux.

Il y a eu distribution de légumes aux enfants. Les familles étaient ravies.

Une citerne recueillant les eaux pluviales a été installée par nos employés communaux, grâce à l'appui financier de l'APE.

8. Informations animations, manifestations

8.1 Saint Martin

Concours de betteraves sculptées et éclairées, défilé.

. Le dépôt des betteraves se fera à la salle des sports le 11 Novembre de 15h à 17h.

. Le jury, composé de 3 personnes ainsi que d'un ou deux élus du CMJ (le jury ne doit avoir aucun lien avec les participants au concours) passera après le dépôt des betteraves.

. 18h défilé en musique dans les rues du village en compagnie de Saint Martin et son âne.

Retour à la salle des sports, résultat du concours et remise des prix.

Distribution de volaerens et de bonbons. (Des tickets seront distribués à l'entrée de la salle des sports après le défilé)

8.2 Octobre Rose

EXPOSITION
Médiathèque
10h 11h30 les femmes
compositrices
Association ACSA

LA PINK RUN
10H 12H
Stade de foot
Association anim'envie

YOGA PARENTS/ENFANTS
10h30-12h
Salle de danse
Dès 6 ans
10 euros le binôme
Inscriptions au 06 03 84 44 72

ZUMBA/LIA
11H-12h
Salle Raymond Drieux
Dès 3 ans
2 euros par participant

PORTE OUVERTE SALLE DE MUSCULATION
A partir de 14h30
Association CREFAC

CONCERT GUITARES
Eglise d'Armbouts-Cappel
14h30 : Eli'om raconte Brassens,
16h00 : Is@coustik trio musical,
16h30 : What else

LACHER DE BALLONS
17h30
place de la mairie
Association ACCL

SALON DU BIEN ETRE
14H 17H
- Représentations de danse
- Témoignage de Leslie Dervaux qui lutte contre le cancer
- Atelier bracelets brésiliens
- Buvette sur place

CONFERENCE
18H
Salle des mariages
Par M WAGNER Cancérologue

SOIREE ROSE AVEC DJ PAD
19h
Salle Raymond Drieux
Association KIRI BANDE

9 Questions diverses

- Les arbres au niveau de la sablière présentent toujours un risque potentiel pour la sécurité des piétons et de l'arrêt de bus, les arbres dépassent sur la voie publique, quelles actions sont planifiées ?

Réponse Le propriétaire sera contacté

- 2 personnes sont à jour au niveau de l'habilitation électrique, il reste à prévoir Ludo (cantine) et certainement David afin d'être en règle avec la réglementation.

Réponse La personne ira en formation

- Ludo à la cantine suivant le code du travail et l'ART R-4512-13 est assujéti à la réglementation sur le cas des travailleurs isolés, en tant qu'employeur il faut dans ce cas prévoir un dispositif adapté à sa sécurité.

Réponse On se rencontre avec Ludo pour identifier le besoin.

- La salle Anim'envie est toujours utilisée avec une installation électrique non adaptée, peut-on effectuer un bilan /devis ou lancer une recherche sur d'autres locaux ? Pour les cours de cuisine est-il possible de récupérer la cantine 1 fois par mois ?

Réponse David s'occupe de l'analyse et du devis pour la partie électricité.

Au sujet de la cantine Daniel et Jean-Noël ont été contactés par un hôtel au lac qui souhaite un partenariat avec les écoles au sujet de cours de cuisine, peut être peut-on envisager un partenariat avec une association ?

- Nous arrivons en fin de mandat pour le CMJ en place, la dynamique actuelle ne permet pas de lancer des élections ou d'effectuer un renouvellement, il est possible de le renouveler pour une période d'1 an afin de réorganiser la mise en place du renouvellement du CMJ.

Réponse : Organisation d'une réunion dans le cadre du CMJ

- Jeudi 14 septembre : Journée d'information de l'ASN (Agence de sécurité nucléaire) afin de comprendre comment gérer une gestion post- accidentelle en cas d'incident nucléaire, il n'y a jamais eu d'incident nucléaire en France , les études de l'ASN se basent sur les incidents de Tchernobyl et surtout de Fukushima, la présentation doit venir alimenter le PCS car à ce jour il y a la gestion d'urgence mais rien sur la gestion Post accidentelle et potentiellement envisager une présentions aux élus et personnel de Mairie pour les habitants le mode de communication est à évaluer.

Réponse : Une présentation peut être programmée.

- Dans le cadre de la sécurité, est-il possible de prévoir des formations « premiers secours » pour le personnel présent à la cantine avec les enfants et le personnel de Mairie ?

Réponse : La personne ira en formation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 41

Le Maire,

La /Le secrétaire de séance,

Jean-Luc DARCOURT

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du Jeudi 5 octobre 2023

ANNEXE N° 1/1

Aucune remarque n'ayant été formulée sur le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 octobre 2023, celui-ci est approuvé et arrêté par les élus présents au commencement de la séance du Conseil Municipal du jeudi 14 décembre 2023 à savoir :

Jean-Luc DARCOURT, Maire,
Jean-Antoine VILLAU GARCIA,
Daniel DECHERF,
David VANMARQUE, Adjoints au Maire,
Marie DUMOTIER,
Jean-Noël MALLEVAEY,
Gilles CRÉPIN,
Pierre AVERLANT,
Véronique LAGATIE,
Claude ESTIEVENAERT,
Fabienne PORREAUX,
Kévin BATAILLIE, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

- Marie-Claire CAILLIAU, Adjointe au Maire, à Jean-Luc DARCOURT, Maire,
- Ludovic FAUQUET, Conseiller municipal, à Claude ESTIEVENAERT, Conseillère municipale,
- Céline LEMOR, Conseillère municipale, à Marie DUMOTIER,
- Isabelle PADIÉ, Conseillère municipale, à Kévin BATAILLIE.

Secrétaire de séance : Claude ESTIEVENAERT, Conseillère municipale.